



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Patrimoine mondial

37 COM

WHC-13/37.COM/10C

Paris, 3 mai 2013

Original: anglais / français

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ÉDUCATION,
LA SCIENCE ET LA CULTURE

CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU
PATRIMOINE CULTUREL ET NATUREL MONDIAL

COMITÉ DU PATRIMOINE MONDIAL

Trente-septième session

Phnom Penh, Cambodge
16 - 27 juin 2013

Point 10 de l'Ordre du jour provisoire: Rapports périodiques

10C. Rapport d'avancement sur les Rapports périodiques dans les autres régions

RÉSUMÉ

Ce document contient un résumé des activités de suivi du second cycle de rapports périodiques pour: l'Asie et le Pacifique (voir la Section I), l'Afrique (voir la Section II), et les Etats arabes (voir la Section III).

Projets de décisions:

37 COM 10C.1, voir Section I ;

37 COM 10C.2, voir Section II ;

37 COM 10C.3, voir Section III .

I. ACTIVITES DE SUIVI DU SECOND CYCLE DU RAPPORT PERIODIQUE POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE

A. Activités de suivi

1. Lors de sa 36e session (Saint-Pétersbourg, 2012), le Comité du patrimoine mondial a approuvé le rapport sur le deuxième cycle du rapport périodique pour l'Asie et le Pacifique et les plans d'action régionaux préparés par les points focaux lors des réunions de Suwon, Indonésie sur l'Asie (<http://whc.unesco.org/uploads/activities/documents/activity-682-1.pdf>) et à Apia, Samoa sur le Pacifique (<http://whc.unesco.org/uploads/activities/documents/activity-682-2.pdf>). Par la suite, un certain nombre d'activités ont été organisées pour mettre en œuvre la décision **36 COM 10A** en coopération avec les États parties, le Centre du patrimoine mondial, les bureaux régionaux de l'UNESCO et les Organisations consultatives.
2. Les résultats du Rapport Périodique ont été publiés dans un ouvrage intitulé « Understanding World Heritage in Asia and the Pacific: The Second Cycle of Periodic Reporting 2010-2012 » (Publication Périodique n°35 du Centre du patrimoine mondial), uniquement disponible en anglais accompagné d'un DVD interactif, grâce au généreux financement du gouvernement de Japon. Il a été lancé lors de la cérémonie de clôture du 40e anniversaire de la Convention du patrimoine mondial à Kyoto, au Japon, en novembre 2012, et des copies ont été largement diffusées auprès des délégations permanentes, des commissions nationales, des points focaux et des gestionnaires de sites de la région.
3. En décembre 2012, un atelier sous régional pour la préparation des dossiers de candidature pour inscription sur la liste du patrimoine mondial et le développement de plans de gestion a été organisé à Bali, en Indonésie, dans le cadre du suivi du Plan d'action de Suwon, grâce à la contribution du gouvernement de l'Indonésie. L'atelier a regroupé les points focaux et gestionnaires de sites de sept États parties dans le Sud-Est asiatique et du Timor-Leste, qui n'est pas encore un État partie, ainsi que des représentants des Organisations consultatives, des personnes ressources internationales, des bureaux régionaux de l'UNESCO et le Centre du patrimoine mondial. Les progrès réalisés au niveau national pour donner suite aux rapports périodiques ont également été signalés lors de l'atelier.
4. Plusieurs États parties ont indiqué au Centre du patrimoine mondial qu'ils ont soit adopté le Plan d'action de Suwon soit élaboré un plan d'action national sur la base du Plan d'action de Suwon qui a été convenu au niveau régional. Certains États parties sont en train de faire adopter officiellement ces plans d'action par leur gouvernement.
5. Dans le Pacifique, une publication, en anglais, intitulé « World Heritage in a Sea of Islands: Pacific 2009 Programme » (Publication Périodique n°34 du Centre du patrimoine mondial) a été préparé grâce au généreux soutien du gouvernement australien. Ce livre ainsi que le Pacific Heritage Hub, financé par l'Australie et l'Université du Pacifique Sud, ont été lancés lors d'une manifestation officielle à Suva, aux Fidji en février 2013. Le Pacific Heritage Hub facilitera le partage d'information entre les États parties du Pacifique et le renforcement des capacités de gestion du patrimoine dans la région.
6. Conformément à la Décision **36 COM 10A**, l'Institut du patrimoine mondial de formation et de recherche pour l'Asie et le Pacifique (WHITRAP), un centre de catégorie 2 sous l'égide de l'UNESCO, a été encouragé à jouer un rôle de premier plan dans le développement de la stratégie de renforcement des capacités régionales et des programmes associés pour l'Asie et le Pacifique. Un questionnaire a été conçu pour

identifier les priorités dans la région afin de concevoir et de mettre en œuvre des programmes pertinents qui seront opérés par le WHITRAP. Le questionnaire a été diffusé dans la région en juillet 2012 avec le soutien du Centre du patrimoine mondial et de l'ICCROM. Cette activité vise à renforcer les capacités en Asie et dans le Pacifique grâce à une synergie entre les ressources régionales pour répondre aux besoins spécifiques et préparer une feuille de route pour les programmes intégrés de renforcement des capacités dans la région.

B. Projet de Décision : 37 COM 10C.1

Le Comité du patrimoine mondial,

1. *Ayant examiné le document WHC-13/37.COM/10C,*
2. *Rappelant la décision 36 COM 10A, adoptée à sa 36e session (Saint-Petersbourg, 2012),*
3. *Accueille avec satisfaction les progrès réalisés dans le suivi du deuxième cycle du Rapport périodique pour l'Asie et le Pacifique,*
4. *Remercie le gouvernement de l'Indonésie pour sa contribution à l'organisation d'un atelier sous régional pour le suivi du deuxième cycle du Rapport périodique,*
5. *Remercie également le l'Institut du patrimoine mondial de formation et de recherche pour l'Asie et le Pacifique (WHITRAP), le centre de catégorie 2 de l'UNESCO, pour sa contribution à la mise en œuvre du renforcement des capacités intégrées pour le suivi du deuxième cycle du Rapport périodique,*
6. *Invite les États parties à mettre activement en œuvre les plans d'action régionaux et les encourage également à intensifier leurs contributions à la mise en œuvre des activités de suivi, tout en travaillant en étroite collaboration avec le Centre du patrimoine mondial et les Organisations consultatives,*
7. *Demande au Centre du patrimoine mondial de présenter un rapport intermédiaire à sa 38e session en 2014.*

II. ACTIVITES DE SUIVI DU SECOND CYCLE DU RAPPORT PERIODIQUE POUR L'AFRIQUE

A. Activités de suivi

1. Lors de sa 36e session (Saint Petersburg, 2012) le Comité du patrimoine mondial a approuvé le rapport sur le second cycle du rapport périodique pour la région Afrique et le plan d'action régional. En conséquence, un certain nombre d'activités ont été organisées pour mettre en œuvre la Décision 36 COM 10A en coopération avec les États Parties, le Centre du patrimoine mondial, les bureaux régionaux de l'UNESCO et les Organisations consultatives. Une mise à jour de l'état d'avancement de la mise en œuvre du Plan d'Action 2012-2017 pour la région Afrique est accessible par le lien suivant : <http://whc.unesco.org/fr/afrique/>.
2. Les activités suivantes ont été mises en place dans le cadre du Plan d'Action 2012-2017 pour l'Afrique et du Programme régional de Renforcement des capacités :

- a) Un programme sur le patrimoine culturel de trois ans, d'une dotation de 2,250,000 dollars EU intitulé « Mise en œuvre du programme du Second Rapport périodique en Afrique », financé par le Ministère des Affaires Etrangères norvégien, le Fond pour le patrimoine mondial africain (FPMA), le Centre du patrimoine mondial et la Fondation Nordique pour le patrimoine mondial (NWHF) est actuellement mis en œuvre par le FPMA en étroite collaboration avec le Centre du patrimoine mondial et le NWHF. Les activités suivantes ont été entreprises pour les sites culturels :
- i) Atelier de méthodologie et de planification en Afrique du Sud (octobre 2012) ;
 - ii) Atelier de formation de préparation aux risques pour les pays francophones à Abomey, Bénin (mars-avril 2013) ;
 - iii) Atelier de formation de préparation aux risques pour les pays anglophones à Harare, Zimbabwe (mai 2013) ;
 - iv) Cycle de stage au FPMA, à l'Ecole du patrimoine africain (EPA) et au Centre pour le développement du patrimoine africain (CHDA) (mars-mai 2013).
- b) Dans le cadre du programme « Africa Nature », d'une dotation de 1.5 million de dollars EU, lancé en octobre 2012 afin d'améliorer la gestion des sites naturels du patrimoine mondial en Afrique par le renforcement des capacités et le partage des connaissances, plusieurs projets ont été entrepris. Ces projets sont mis en œuvre par le Centre du patrimoine mondial, l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), le FPMA et les institutions africaines en charge du patrimoine naturel. Des partenaires financiers comprennent les gouvernements de Flandres (Belgique) et de l'Espagne et l'UNDP/ Programme des petites subventions. Les activités suivantes ont été entreprises pour les sites naturels :
- i) Atelier de formation de préparation aux risques pour les pays francophones au Parc National des Oiseaux du Djoudj (novembre 2012) ;
 - ii) Atelier sur le programme sur le changement climatique à Nairobi, Kenya (février 2013) ;
 - iii) Atelier sur la préparation aux risques pour les pays anglophones en Afrique du Sud (mai 2013).

Un document de programme annuel a été développé pour assurer une mise en place cohérente et stratégique des activités sur les sites naturels. (voir <http://whc.unesco.org/fr/actualites/944>)

3. A l'occasion de la célébration du 40e anniversaire de la Convention du patrimoine mondial de l'UNESCO, plus de 300 délégués, parmi lesquels 16 ministres africain de la Culture, du Tourisme, de l'Environnement et de l'Intérieur ainsi que des représentants de l'Union africaine, du FPMA et des experts du patrimoine culturel et naturel ont pris part de manière active à une conférence de haut niveau sur le thème « Vivre avec le patrimoine mondial en Afrique » du 26 au 29 septembre 2012 à Gauteng en Afrique du Sud. Cette conférence, considérée comme la plus importante célébration régionale du 40e anniversaire de la Convention du patrimoine mondial, a offert une plateforme pour échanger sur les différentes expériences du patrimoine mondial, le rôle des communautés, les défis et opportunités de la mise en place du développement durable dans la protection et la conservation des sites culturels et naturels du patrimoine mondial en Afrique. Les conclusions et recommandations de cette conférence ont servi de bases de la Seconde Position africaine sur le patrimoine mondial, que les

Etats parties de la région comptent faire adopter par l'Union africaine et le Comité du patrimoine mondial lors de sa 38e session.

4. « Patrimoine mondial africain : une remarquable diversité », première publication bilingue (français/anglais) sur les sites du patrimoine mondial dans la région Afrique, a été publié en octobre 2012 grâce au généreux soutien financier du gouvernement suisse. Mettant en valeur les 86 sites du patrimoine mondial répartis dans les 32 Etats parties avec une présentation détaillée (comprenant des cartes et des photos) de certains sites, cette publication vise à sensibiliser sur la richesse et la diversité des sites actuellement inscrits sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO dans la région Afrique et les problèmes de conservation auxquels ils sont confrontés. En outre, elle retrace l'histoire de ce patrimoine et des communautés locales qui en sont les gardiens. Cette publication a été distribuée aux gestionnaires de sites et aux experts, et une édition spéciale a été offerte aux Etats parties lors de la célébration du 40e anniversaire de la Convention à Kyoto. Une seconde publication de la Synthèse du Rapport du Second Cycle du Rapport périodique du patrimoine mondial dans la région Afrique est actuellement en préparation et sera publiée dans le cadre de la Série du patrimoine mondial cette année et soumise au Comité du patrimoine mondial lors de sa 38e session.
5. Comme demandé dans la Décision **36 COM 10 D**, les Etats Parties ont commencé à soumettre leurs plans nationaux pour la mise en œuvre, en particulier le Centre du patrimoine mondial a reçu les plans nationaux de la Côte d'Ivoire, du Ghana et du Botswana.

B. Projet de Décision : 37 COM 10C.2

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné le Document WHC-13/37.COM/10C,
2. Rappelant la Décision **36 COM 10A**, adoptée lors sa 36e session (Saint Petersburg, 2012),
3. Accueille avec satisfaction les progrès réalisés dans le suivi du second cycle du Rapport Périodique dans la Région Afrique,
4. Remercie le gouvernement de l'Afrique du Sud et le Centre de catégorie 2 de l'UNESCO, le Fond pour le patrimoine africain (FPMA), pour le financement et l'organisation de la conférence sur le patrimoine mondial et le développement durable lors du 40e anniversaire et pour leur contribution à la mise en œuvre d'activités de renforcement de capacités intégrées pour le suivi du second cycle du Rapport Périodique,
5. Remercie également les gouvernements de Norvège, de Flandres (Belgique), d'Espagne et l'UNDP pour leur contribution financière aux ateliers réalisés dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'Action 2012-2017 pour l'Afrique et son programme de renforcement des capacités régional,
6. Remercie également le gouvernement de Suisse pour le soutien généreux apporté à la publication du premier ouvrage portant sur les sites du patrimoine mondial en Afrique: « le patrimoine mondial africain: une diversité remarquable »,

7. *Invite les Etats parties à soutenir financièrement et techniquement la mise en œuvre du Plan d'Action Régional (2012-2017) par des activités de suivi en collaboration avec le Centre du patrimoine mondial et les Organisations consultatives,*
8. *Réitère sa demande aux Etats parties de soumettre leurs plans et budgets nationaux, qui devraient être réalisés en accord avec les plans de gestion et de conservation des sites afin de protéger leur Valeur Universelle Exceptionnelle,*
9. *Rappelle aux Etats parties qui ne l'ont pas déjà fait d'envoyer leurs déclarations rétrospectives de Valeur Universelle Exceptionnelle avant le **1 février 2014** au plus tard, ainsi que des clarifications sur les frontières des sites avant le **1 décembre 2013** au plus tard,*
10. *Encourage les Etats parties à intensifier leurs contributions au FPMA tout en travaillant en étroite collaboration avec le Fond pour améliorer la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial dans la Région Afrique,*
11. *Demande au Centre du patrimoine mondial, en collaboration avec les Organisations consultatives, et avec le soutien des Etats parties, de continuer ses efforts pour coordonner la mise en œuvre du programme de renforcement des capacités régional comme indiqué dans le Plan d'Action 2012-2017,*
12. *Demande également que les Etats parties; en collaboration avec le Centre du patrimoine mondial et les Organisations consultatives portent une attention particulière à la gestion des sites inscrits sur la liste du patrimoine mondial en danger en raison de conflits armés,*
13. *Demande en outre que le Centre du patrimoine mondial présente un rapport sur les progrès de la mise en œuvre du Plan d'Action pour la région Afrique lors de sa 38^e session en 2014.*

III. ACITIVITES DE SUIVI DU SECOND CYCLE DU RAPPORT PERIODIQUE POUR LES ETATS ARABES

A. Activités de suivi

1. Le deuxième cycle des Rapports périodiques dans les Etats arabes s'est achevé en 2010 et fut accueilli favorablement par le Comité du patrimoine mondial à sa 34^e session (Brasilia, 2010). Lors de sa 35^e session (Paris, 2011), le Comité a examiné le Programme régional élaboré par les Etats arabes, avec le soutien du Centre du patrimoine mondial et des Organisations consultatives, sur la base des résultats des rapports périodiques.
2. Suite à la décision **35 COM 10C.3** du comité, le Centre du patrimoine mondial a sollicité les Etats parties afin qu'ils désignent des points focaux nationaux pour le patrimoine naturel. Ceux-ci se sont réunis à Amman (Jordanie) du 6 au 8 décembre 2011, pour un atelier régional visant à définir des priorités pour le renforcement de la conservation du patrimoine mondial naturel dans les Etats arabes.
3. Le Centre régional des pays arabes pour le patrimoine mondial (ARC-WH), établi comme centre de Catégorie 2 sous l'égide de l'UNESCO sur décision de la Conférence Générale lors de sa 35^e session (Paris, 2009), a entamé ses activités en 2012 (voir document **WHC-13/37 COM/6**), en particulier une collaboration très fructueuse avec l'Unité des Etats arabes du Centre du patrimoine mondial pour la mise en œuvre du

Programme régional. A sa première réunion, le 28 avril 2012, le Conseil d'administration de l'ARC-WH a approuvé le financement d'une série de sept activités pour un montant de 204 968 dollars EU, en vue du renforcement de la mise en œuvre de la Convention dans la région. Toutes les activités décrites ci-après ont été financées par l'ARC-WH.

4. Un atelier de formation a été organisé au Centre du patrimoine mondial du 8 au 11 octobre 2012 à l'attention de cinq experts de la région, sélectionnés sur la base de leur participation à l'atelier de formation organisé en novembre 2011 à Bahreïn par les Organisations consultatives dans le cadre du programme pour le renforcement des capacités dans le domaine du patrimoine mondial. L'objectif de l'atelier était de faire bénéficier ces experts d'une formation plus approfondie sur les mécanismes de la Convention afin qu'ils puissent devenir des personnes ressources auxquelles les Etats parties et le Centre du patrimoine mondial pourraient avoir recours pour de futures activités. Quatre de ces experts sont désormais impliqués dans des activités liées à la préparation de dossiers de proposition d'inscription.
5. Une réunion régionale des points focaux pour le patrimoine culturel et naturel s'est tenue au siège de l'ARC-WH, à Bahreïn, en décembre 2012. Une nouvelle formule de travail a été proposée aux points focaux, à savoir une participation à des groupes de travail sur les thématiques du Programme régional, en fonction des priorités de leurs pays. L'objectif était que les participants ébauchent des projets devant être développés par le Centre du patrimoine mondial et présentés à la deuxième réunion du Conseil d'administration de l'ARC-WH. Les points focaux ont pu compter sur l'assistance du Centre du patrimoine mondial, des bureaux de l'UNESCO de Beyrouth, du Caire, de Doha et de l'Iraq, de l'ICOMOS et de l'UICN ainsi que du personnel de l'ARC-WH et des cinq experts ayant bénéficié de la formation organisée au Centre du patrimoine mondial en octobre 2012. L'objectif est désormais d'organiser cette réunion régionale à la fin de chaque année pour renforcer l'échange entre les points focaux et la coopération entre les Etats parties, le Centre du patrimoine mondial, les Organisations consultatives et l'ARC-WH.
6. Le Conseil d'administration de l'ARC-WH, qui s'est réuni le 12 décembre 2012, a examiné les onze propositions de projets élaborées par les points focaux lors de leur réunion régionale et les a approuvées, pour un montant total de 273 984 dollars EU.
7. Une réunion d'experts a été organisée par le Centre du patrimoine mondial au Siège de l'UNESCO les 19 et 20 décembre 2012, dans le cadre du lancement d'une initiative visant à sauvegarder le patrimoine urbain et architectural moderne du monde arabe. Deux réunions de suivi sont prévues en 2013 afin de poursuivre le développement de cette initiative.
8. Le 14 février 2013, le Conseil d'administration de l'ARC-WH a décidé de soutenir le programme Villes du patrimoine mondial et l'application de la Recommandation concernant le paysage urbain historique, en particulier dans les Etats arabes.

B. Projet de Décision : 37 COM 10C.3

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné le document WHC-13/37 COM/10 C,
2. Rappelant la décision **35 COM 10C.3**, adoptée lors de sa 35e session (Brasilia, 2011),
3. Prend note des progrès accomplis dans le suivi du deuxième cycle des Rapports périodiques dans les Etats arabes,

4. Félicite les Etats parties de la région arabe de leur engagement et remercie particulièrement tous les points focaux pour leur participation effective et leur implication,
5. Note avec satisfaction la désignation de points focaux pour les questions de patrimoine naturel et demande aux Etats parties qui ne l'ont pas encore fait de désigner un point focal pour la nature,
6. Encourage les Etats parties à suivre la recommandation de la réunion de Rabat concernant l'établissement d'entités nationales pour le patrimoine mondial,
7. Remercie le Centre régional arabe pour le patrimoine mondial (ARC-WH), basé à Bahreïn, de son engagement et de son important soutien financier à des projets visant à développer la mise en œuvre de la Convention dans les Etats arabes et invite ces derniers à renforcer leur coopération avec le Centre régional,
8. Réitère sa demande aux Etats parties arabes de soumettre les Déclarations rétrospectives de valeur universelle exceptionnelle manquantes, au plus tard le **1er février 2014**, ainsi que les clarifications des limites de leurs sites, au plus tard le **1er décembre 2013**.